

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : Date d'affichage de la convocation :	10 décembre 2014	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 51 Présents : 44 Votants : 51
	10 décembre 2014	

Séance du 17 décembre 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix sept décembre deux mille quatorze à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN (*arrivé à 21 h 10*), M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Daniel FROTTIER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Claude GRUET
M. Rémi BICHEBOIS, procuration à M. Serge BLOUET
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO
M. Yannick VILLAIN, procuration à M. Nicolas SORET (*jusqu'à 21 h 10*)
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Richard ZEIGER
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : demande d'inscription des chemins de randonnée au PDIPR (Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée)

OBJET : demande d'inscription des chemins de randonnée au PDIPR (Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée)

Considérant la décision de la commission « aménagement du territoire » de créer des chemins de randonnée sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant que tous les chemins ont été expertisés par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Yonne,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien comptera 18 circuits, 21 circuits avec les variantes,

Considérant que l'ensemble des circuits représentera un total de plus de 200 km,

Considérant que la promotion de ces circuits sera faite par le biais d'une plaquette par circuit,

Considérant la liste des circuits annexée,

Considérant la carte au 1/25000^{ème} présentant le tracé exact de nos itinéraires,

Considérant avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée,

Considérant la demande de mise à jour par le Conseil Général de l'Yonne du PDIPR,

Considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant les communes de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des Maires, réunis le 8 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

POUR : 50

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. Daniel FROTTIER)

accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne, des chemins et autres voies listés sur le tableau récapitulatif joint et rapportés sur la carte ci-annexée (photocopie de carte du 1/25000^{ème}),

prend acte que les communes du territoire de la Communauté de Communes du Jovinien s'engagent à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés, sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier et lui conservant son intérêt initial,

prend acte que les communes du territoire de la Communauté de Communes du Jovinien s'engagent à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. Les communes se réservent le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés,

prend acte que les communes du territoire de la Communauté de Communes du Jovinien prévoient leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement,

prend acte que les communes du territoire de la Communauté de Communes du Jovinien s'engagent à entretenir les sentiers de manière à ce qu'ils soient toujours praticables,

s'engage à informer le maître d'œuvre du PDIPR de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet,

accepte les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR de l'Yonne,

autorise le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces circuits de randonnées.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

23/12/14
23/12/14



